

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

<p>Date de convocation : 20 septembre 2017 Membres titulaires en exercice : 67 Présents : 39 Votants : 39 + 3 pouvoirs</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du laboratoire départemental – Barenton-Bugny. Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE. Monsieur Jean-Pierre LIEFHOOGE est élu secrétaire de séance.</p>
---	---

Etaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires Françoise CHAMPENOIS, Bernadette VANNOBEL, Marie-Françoise BERTRAND, Michèle FUSELIER, Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Caroline VARLET, Marie-Christine GILLIOT</p>	<p>Suppléants Isabelle ITTELET, Frédéric VANIER, Philippe TIMMERMAN, Bruno BEAUVOIS, Monique SEBASTIJAN, Michel CARREAU, Claude MOUFLARD</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaires Hervé MUZART</p>	<p>Suppléants Frédérique DRIVIERE</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires Dominique IGNASZAK, Jean-Pierre LIEFHOOGE, Graziella BASILE, Christian ROCHER, Georges DEMOULIN, Nicole ALLART</p>	<p>Suppléants Bernard BRONCHAIN, Nabil AIDI, Christian CROHEM, Annie FLOQUET, Eric FICHEUX, Elisabeth SUEUR</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires Eric DELHAYE, Yves BUFFET, Claude SINET, Béatrice LEBEL, Martine BRICOT, Claude PHILIPPOT, Christophe ANANIE, Philippe DUCAT</p>	<p>Suppléants Séverine PIROZZINI, Claude NAVARRE, Rémy GILET, François PUCHOIS, Pierre BERTELOOT, Hervé GIRARD, Philippe LECLERE, Gérard GAIGNE</p>
<p>Pays de la Serre (CC) Titulaires Georges CARPENTIER, Carole RIBEIRO</p>	<p>Suppléants Nicole BUIRETTE, Jean-Pierre COURTIN</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires Francis PASSET, Jean-Michel MARIN, Jean-Pierre LOCQUET, Eric MAUDENS</p>	<p>Suppléants Moïse DENIZON, Patrick NOIRET, Jean-François CHOPIN</p>
<p>Picardie des Châteaux (CC) Titulaires Christian ZAKRIENSKY</p>	<p>Suppléants Gilles GASTEL</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires Michel GANDON, Claude JACQUIN, Marie-Odile LARCHE, René LEMELTIER, Clément PARADOWSKI, André RIGAUD</p>	<p>Suppléants Rémy BRAYER, Jean-Claude CONVERSAT, Nadia CRAPART, Madeleine GABRIEL, Bruno LAHOUATI, Eric MANGIN</p>
<p>Retz-en-Valois (CC) Titulaires Dominique CANTOT, Nicolas REBEROT, Benoît DAVIN, Véronique MALARANGE</p>	<p>Suppléants Robert HIRAUX, Jocelyn DESSIGNY, Christian POTEAUX, Gabriel SAUR</p>
<p>Saint-Quentinois (CA) Titulaires Jean-Marc BERTRAND, Alain VAN HYFTE, Roland MORTELLI, Jérôme LECLERCQ, Hugues VAN MAELE, Agnès POTELE, Jean-Marie GONDRY, Patrick MERLINAT, Jean-Marie ACCART</p>	<p>Suppléants Alain RACHESBOEUF, Fabien BLONDEL, Anne GARDON, Claude VASSET, Elie BOUTROY, Bernard DESTOMBES, Jean-Pierre MENET, Jean- Michel BERTONNET, Christophe FRANCOIS</p>

Soissonnais (CA) Titulaires Sadia MAAROUF, Alain LOUVET, Brigitte MIQUEL, Dominique RODRIGUES, Jean WALKOWIAK, Jean-Marie COUTEAU	Suppléants Stéphanie ZANUTTO, Pierre BUREAU, Francis COUVREUR, Daniel MOITIE, Jean-Marie JAMME, Yvon VAN MELLO
Thiérache du Centre (CC) Titulaires Jean-Paul RENAUX, Jean-Pierre CHIMOT, Daniel DUMORTIER	Suppléants Jean-Claude MAILLARD, Eric BUYASSE, Corinne LUSTENBERGER
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires Bernard BASQUIN, Christian BONIFACE	Suppléants Franck GUIARD, Marc SORIAUX
Trois Rivières (CC) Titulaires Maurice DEMEAUX, Pierre-Marie VERDIER, Denise CHARLIER	Suppléants Josiane GAUDENZI, Guy WAUTHIER, Mathieu CANON
Val de l'Aisne (CC) Titulaires Jean CHABROL, Roger DENIS, Alain FOUCON	Suppléants Patrick BOCHET, Eric DE WULF, Carlos LUCAS
Vallée de l'Oise (CC) Titulaires Jacques MASSON, Francis DELVILLE	Suppléants Patrick FEUILLET, Martial MARLIERE

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Carole RIBEIRO donne pouvoir à Georges CARPENTIER, Jean-Pierre LOCQUET donne pouvoir à Francis PASSET, Maurice DEMEAUX donne pouvoir à Denise CHARLIER.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Bernadette VANNOBEL, Marie-Françoise BERTRAND, Monique SEBASTIJAN, Graziella BASILE, Georges DEMOULIN, Yves BUFFET, Marie-Odile LARCHE, Jean-Claude CONVERSAT, Nicolas REBEROT, Benoît DAVIN, Véronique MALARANGE, Fabien BLONDEL, Elie BOUTROY, Jean-Pierre MENET, Christophe FRANCOIS, Corinne LUSTENBERGER, Roger DENIS, Martial MARLIERE.

2017-29 Réaménagement de crédit

Par délibération du 25 mars 2013, Le Comité Syndical a accepté la contractualisation d'un prêt de 6.0000.000 € avec la Caisse d'Épargne de Picardie pour financer les investissements selon les conditions suivantes :

- Durée 15 ans
- Échéance trimestrielle
- Amortissement constant du capital
- Taux révisable sur index Euribor 3 mois majoré de 2,98%
- Commission d'emprunt de 0,20 % du montant emprunté.

La Caisse d'Épargne, sollicitée pour une étude de réaménagement, propose de refinancer ce prêt n°4561710 dans les conditions suivantes :

- Montant refinancé : 4.400.000 €
- Date d'effet : 25/09/2017
- Date 1^{ère} échéance : 25/12/2017
- Durée : 10 ans
- Date dernière échéance : 25/09/2027
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : constant
- Taux d'intérêts : 1.32%
- Frais de dossier : 0,15 % du CRD

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Accepte** les conditions de réaménagement définies ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer les documents nécessaires à cette opération, à intervenir avec la Caisse d'Épargne des Hauts de France.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jour, mois et an que dessus.

2017-30 Remboursement de frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Monsieur Eric Delhaye, dans le cadre de son mandat de Président de Valor'Aisne, souhaite :

- visiter le centre de tri du Havre et l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelles de Brametot les 22 et 23 août 2017
- participer aux *Assises Nationales des Déchets* qui auront lieu le 27 septembre 2017 à Nantes.

Il convient donc, comme le prévoit le décret 2005-235 du 14 mars 2005, d'indemniser Monsieur Eric Delhaye de ses frais réels, sur production de justificatifs (transport, hébergement, restauration), qui seront occasionnés par ces déplacements.

Monsieur Eric Delhaye indique ne pas prendre part au vote.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- **Accepte** le remboursement des frais réels de Monsieur Delhaye sur production de justificatifs, pour ses déplacements des 22 et 23 août 2017 au Havre et Brametot et du 27 septembre 2017 pour les *Assises Nationales des Déchets* à Nantes;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jour, mois et an que dessus.

2017-31 Avenant n°1 au marché d'assurance

Par notification en date du 28 décembre 2012, la société PNAS a été déclarée attributaire des deux lots relatifs aux prestations de service d'assurances décomposés comme suit :

- Lot n°1
 - Titre A : Flotte automobile
 - Titre B : Dommages aux biens, et pertes financières
 - Titre C : Bris de machines

- Lot n°2
 - Titre D : Responsabilités civiles et Protection Juridique

L'ensemble des contrats de Valor'Aisne a été confié aux compagnies AREAS et ASSURPOL. Ils prennent fin le 31 décembre 2017.

Toutefois, suite à la reprise du traitement des déchets collectés en déchetteries, la consultation relative au renouvellement des assurances n'a pu être organisée.

Les présents avenants ont donc pour objet :

- de prolonger d'un an les contrats en cours (à compter du 1^{er} janvier 2018);
- d'étendre les garanties du contrat Responsabilité Civile suite à la reprise de compétences liées aux déchetteries (notamment la location et le transport pour les collectivités membres de flux tels que les DDS, les huiles...mais aussi les bennes installées sur les déchetteries et leur contenu).

La prolongation d'un an mais également l'extension des garanties suite à la reprise des compétences liées aux déchetteries augmentent le montant initial de chaque lot.

Les montants d'avenant aux différents contrats d'assurance souscrits sont les suivants :

- **Lot n°1**
 - o Bris de machines : 6 990.29 €HT/ 7 680.32 €TTC
 - o Flotte automobile : 13 404.04 €HT/ 16 597.28 €TTC
 - o Auto Collaborateurs : 1 407.13 €HT/ 1 940.83 €TTC
 - o Dommages aux Biens :
 - Garantie Dommages aux Biens : 27 729.84 €HT / 30 051.43 €TTC
 - Garantie des pertes financières : 21 631.33 €HT / 23 394.83 €TTC

- **Soit un montant total d'avenants de 79 664.69 €TTC soit une augmentation de 40.3% par rapport au montant initial du marché pour 4 ans (197 398.04 €TTC).**

- **Lot n°2**
 - o Protection juridique des agents et des élus : 386.57 €HT / 438.37 €TTC
 - o Protection juridique de la collectivité : 966.44 €HT / 1 095.94 €TTC
 - o Responsabilité Pollution : 7 007.00 €HT/ 7 717.63 €TTC
 - o Responsabilité Civile Collectivités : 5 159.91 €HT/ 5 679.30 €TTC

- **Soit un montant total d'avenants de 14 931.24 €TTC soit une augmentation de 25.7% par rapport au montant initial du marché pour 4 ans (58 116.44 €TTC).**

Le **Comité syndical**, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2017 et après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président à signer les avenants et toutes les pièces s'y rapportant, relatifs au marché d'assurances avec la compagnie PNAS.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jour, mois et an que dessus.

2017-32 Exploitation du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins, accueil de déchets ménagers résiduels et de recyclables

Le marché a pour objet l'exploitation d'un quai de transfert appartenant à Valor'Aisne situé sur la commune de Fontaine lès Vervins (02). Il consiste en la gestion du site : contrôle des accès, accueil, pesées, contrôle des vidages, traçabilité des tonnages, conformité réglementaire avec l'arrêté préfectoral, entretien du site et réalisation des prélèvements de recyclables.

Le marché a été publié le 28 juin 2017 au Journal Officiel de l'Union Européenne, sur la plateforme xmarches.fr et sur le site internet Valor'Aisne.fr.

La consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25, 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Les variantes étaient autorisées sur l'organisation de la prestation.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an et est renouvelable une fois 1 an. Le démarrage est prévu le 1^{er} janvier 2018.

9 sociétés ont retiré le dossier de consultation.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 août 2017 – 12h00.

2 entreprises ont fait parvenir une offre dans le respect de cette date :

- EDIB à Bischoffsheim (67)
- Recydes à Charmes (02)

L'ouverture des plis a eu lieu le 3 août 2017.

Cet appel d'offres a été analysé au regard des critères énoncés dans le cahier des charges :

- prix du service (50%) apprécié au regard des éléments indiqués dans le Devis Estimatif Quantitatif et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- valeur technique (40%) appréciée au regard du mémoire technique
- performance environnementale (5%) appréciée au regard du mémoire technique
- performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (5%)

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2017 a décidé d'attribuer le marché à la société EDIB située à Bischoffsheim (67) pour un montant de :

- 85 500 € HT pour un an,
- 171 000 € HT pour la durée initiale plus une reconduction d'un an.

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2017, le **Comité syndical**,

- **Autorise** le Président à signer le marché avec la société EDIB située à Bischoffsheim (67) pour un montant de :
 - 85 500 € HT pour un an,
 - 171 000 € HT pour la durée initiale plus une reconduction d'un an.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du syndicat.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jour, mois et an que dessus.

Arrivée de Monsieur Alain FOUCON.

2017-33 Prestations relatives à la location de tracteurs routiers neufs pour l'exploitation de centres de transfert situés à Laon-Faubourg de Leuilly et à Villeneuve-Saint-Germain

Valor'Aisne exploite un centre de transfert des déchets à Laon et, à partir de l'année 2018, un autre à Villeneuve-Saint-Germain.

Dans ce cadre, ce marché a pour objet la location longue et moyenne durée de tracteurs neufs.

Le marché a été publié le 1^{er} juin 2017 au Journal Officiel de l'Union Européenne, sur la plateforme xmarches.fr et sur le site internet Valor'Aisne.fr.

La consultation est une procédure d'appel d'offres passée en application des articles 25, 66, 67, 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande en quantité avec minimum et avec maximum sans remise en compétition.

Les quantités estimées sont :

- Minimum : 3 tracteurs pour 4 ans
- Maximum : 3 tracteurs pour 4 ans et 1 tracteur sur 3 ans.

Le cadencement des commandes estimatif et non contractuel est le suivant :

- 1 tracteur pour Leuilly dès notification pour livraison dès que possible
- 2 tracteurs pour Villeneuve Saint Germain à livrer pour le printemps 2018
- 1 tracteur pour Leuilly à livrer début 2019

Les variantes étaient autorisées sur le carburant (GNR, ...) et le type de châssis permettant d'effectuer un transfert de déchets en 44 tonnes.

Le commencement d'exécution du marché sera déclenché par l'émission du premier bon de commande de location.

La durée du marché est de 4 ans, à compter de la date de réception du premier tracteur commandé et accepté par Valor'Aisne.

27 sociétés ont retiré le dossier de consultation (26 en anonyme et 1 en identifié).

La date limite de remise des offres était fixée au 7 juillet 2017 – 12h00.

2 entreprises ont fait parvenir une offre dans le respect de cette date :

- Fraikin
- Volvo Truck

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 juillet 2017.

Cet appel d'offres a été analysé au regard des critères énoncés dans le cahier des charges :

- prix des prestations (40%) apprécié au regard du DEQ
- valeur technique (30%) appréciée au regard du mémoire technique
- délai de mise à disposition du (ou des) tracteur(s) (10%)
- performances en matière de protection de l'environnement (10%)
- performances en matière d'insertion professionnelle (10%)

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2017 a souhaité poser une question à la société Fraikin sur la notion de véhicule de parc et a décidé de reporter sa décision à une prochaine réunion.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 septembre 2017 a décidé d'attribuer le marché à la société Volvo Truck située à Saint-Priest (69) agence de Reims et Saint-Quentin pour un montant de 336 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 29 septembre 2017, le **Comité syndical**,

- **Autorise** le Président à signer le marché avec la société Volvo Truck située à Saint-Priest (69) agence de Reims et Saint-Quentin pour un montant de 336 000 € HT ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du syndicat.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jour, mois et an que dessus.

2017-34 Mise à disposition de bennes en centres de transfert et transport de déchets ménagers et assimilés

Valor'Aisne exploite des centres de transfert en régie et souhaite externaliser la prestation de mise à disposition de bennes et de transport des déchets.

Cette prestation comprend :

- la fourniture et la mise à disposition de bennes de transfert
- le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement.

Le marché comprend le transfert (mise à disposition et transport) en bennes à fond mouvant alternatif (FMA) de 90m³

- de déchets ménagers résiduels depuis les centres de transfert de :
 - Urvillers
 - Tergnier
 - Fontaine-Lès-Vervins
- de recyclables depuis les centres de transfert de :
 - Tergnier
 - Leuilly
 - Fontaine-Lès-Vervins
- de refus de tri depuis le centre de tri d'Urvillers.

L'objectif de Valor'Aisne est d'optimiser les transports entre les centres de transfert et les différents exutoires. C'est pourquoi la mise à disposition de bennes et le transport depuis tous les quais de transfert sont confiés à un seul et même prestataire qui devra organiser ses rotations de manière à assurer cet objectif.

Le marché a été publié le 29 juin 2017 au Journal Officiel de l'Union Européenne, sur la plateforme xmarches.fr et sur le site internet Valor'Aisne.fr.

La consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25, 67, 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est un accord cadre unique à bons de commande en quantité sans minimum ni maximum et sans remise en compétition.

Il s'exécute par l'émission de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins exprimés par le maître d'ouvrage.

Un seul prestataire sera retenu.

Les variantes étaient autorisées sur :

- le type de tracteur utilisé (motorisation, carburant, GNR, utilisation de véhicules «propres»...),
- l'utilisation d'un transport alternatif,
- l'optimisation de l'organisation limitant au maximum l'impact du transport sur l'environnement.

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans et est renouvelable une fois 1 an. Le démarrage est prévu le 1^{er} janvier 2018.

10 sociétés ont retiré le dossier de consultation.

La date limite de remise des offres était fixée au 4 août 2017 – 12h00.

3 entreprises ont fait parvenir une offre dans le respect de cette date :

- EDIB à Bischoffsheim (67)
- JFB à Charmes (02)
- Mauffrey à Saint-Brice-Courcelles (51)

L'ouverture des plis a eu lieu le 4 août 2017.

Cet appel d'offres a été analysé au regard des critères énoncés dans le cahier des charges :

- prix du service (50%) apprécié au regard des éléments indiqués dans le Devis Estimatif Quantitatif et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
- valeur technique (30%) appréciée au regard du mémoire technique
- performance environnementale (10%) appréciée au regard du mémoire technique
- performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (10%)

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2017 a décidé d'attribuer le marché à la société EDIB située à Bischoffsheim (67) pour un montant de :

- 1 441 078,08 € HT pour deux ans,
- 2 161 617,12 € HT pour la durée initiale plus une reconduction d'un an.

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2017, le **Comité syndical**,

- **Autorise** le Président à signer le marché avec la société EDIB située à Bischoffsheim (67) pour un montant de :
 - 1 441 078,08 € HT pour deux ans,
 - 2 161 617,12 € HT pour la durée initiale plus une reconduction d'un an.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du syndicat.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jour, mois et an que dessus.

Départ de Monsieur Dominique IGNASZAK.

2017-35 Traitement des encombrants collectés dans les déchèteries de collectivités du département de l'Aisne

Un appel d'offre ouvert a été lancé le 10 juillet 2017 afin de trouver une filière de traitement des encombrants sur l'ensemble du département. Le marché est un accord cadre mono-attributaire en 4 lots à bons de commande sans remise en compétition sans quantité minimum ni maximum pour les lots 1, 2 et 3 et avec minimum et sans maximum pour le lot 4.

Lot n°1 : traitement des encombrants collectés dans les déchetteries de collectivités du Saint-Quentinois.

Lot n°2 : traitement des encombrants collectés dans les déchetteries de collectivités du Chaunois.

Lot n°3 : traitement des encombrants collectés dans les déchetteries de collectivités du Laonnois.

Lot n°4 : traitement des encombrants collectés dans les déchetteries de collectivités du Soissonnais.

Il a été publié le 10 juillet 2017 au JOUE, au BOAMP, sur la plateforme xmarches.fr, ainsi que sur le site de Valor'Aisne.

6 entreprises ont retiré le dossier de consultation, de manière identifiée.

La date limite de remise des offres était le 14 août 2017 à 12h00. 4 entreprises ont fait parvenir des offres dans le respect de cette date :

- Suez, Villeneuve-Saint-Germain (02200) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402) ;
- Synergie Environnement, Faverolles-et-Coemy (51170) ;
- Véolia Propreté, Amiens (80046).

L'ouverture des plis a eu lieu le 14 août 2017 à 14h30.

Pour le **lot 1**, 4 entreprises ont remis une proposition :

- Suez, Villeneuve-Saint-Germain (02200) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402) ;
- Synergie Environnement, Faverolles-et-Coemy (51170) ;
- Véolia Propreté, Amiens (80046).

Pour le **lot 2**, 3 entreprises ont remis une proposition :

- Suez, Villeneuve-Saint-Germain (02200) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402) ;
- Synergie Environnement, Faverolles-et-Coemy (51170).

Pour le **lot 3**, 4 entreprises ont remis une proposition :

- Suez, Villeneuve-Saint-Germain (02200) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402) ;
- Synergie Environnement, Faverolles-et-Coemy (51170) ;
- Véolia Propreté, Amiens (80046).

Pour le **lot 4**, 3 entreprises ont remis une proposition :

- Suez, Villeneuve-Saint-Germain (02200) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402) ;
- Synergie Environnement, Faverolles-et-Coemy (51170) ;

Cet appel d'offres a été analysé selon les critères définis au règlement de consultation :

- **Le coût du service : 45%** apprécié au regard des éléments indiqués dans le Devis Estimatif Quantitatif incluant la TGAP, comme expliqué ci-dessous :

$$\begin{aligned} & \text{Coût de service} \\ & = \\ & \text{Coût de traitement proposé par le candidat dont TGAP} \\ & + \\ & \text{Coût de transport à partir d'un point d'expédition} \end{aligned}$$

<u>Transport des déchets</u>				
Encombrants	Entre 0 et 40 km	Ampliroll	€ HT/t/km	0.35
	Plus de 40 km (*)	FMA	€ HT/t/km	0.20

Le kilométrage pris en compte sera celui correspondant au circuit préconisé par le site internet ViaMichelin.

(*) Au-delà de 40 km, Valor'Aisne considère que le transport peut-être optimisé en recourant à un transfert et un rechargement en bennes FMA.

- **La valeur technique : 40 %** appréciée au regard du mémoire technique.
- **La performance environnementale : 10%** appréciée au regard au regard du mémoire technique selon les éléments d'appréciation suivants :
 - o limitations des impacts environnementaux liés à l'exécution de la prestation (70%)
 - o engagement dans une démarche environnementale (type et pourcentage) (30%)

- **La performance en matière d'insertion des publics en difficulté : 5%**

Ces critères seront notés de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) auxquels sera affectée une pondération suivant le pourcentage correspondant.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2017 a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 à la société Véolia Propreté située à Amiens pour un coût de traitement de 49,00 € HT/tonne auquel s'ajoute la TGAP à 15,00 € HT/tonne,
- Le lot 2 à la société Gurdebeke (variante) située à Noyon pour un coût de traitement de 79,00 € HT/tonne TGAP incluse,
- Le lot 3 à la société Véolia Propreté située à Amiens pour un coût de traitement de 65,00 € HT/tonne TGAP incluse,
- Le lot 4 à la société Gurdebeke (variante) située à Noyon pour un coût de traitement de 79,00 € HT/tonne TGAP incluse.

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2017, le **Comité syndical**,

- **Autorise** le Président à signer le marché de traitement des encombrants :
 - Pour le lot 1 avec la société Véolia Propreté située à Amiens pour un coût de traitement de 49,00 € HT/tonne auquel s'ajoute la TGAP à 15,00 € HT/tonne,
 - Pour le lot 2 avec la société Gurdebeke (variante) située à Noyon pour un coût de traitement de 79,00 € HT/tonne TGAP incluse,
 - Pour le lot 3 avec la société Véolia Propreté située à Amiens pour un coût de traitement de 65,00 € HT/tonne TGAP incluse,
 - Pour le lot 4 avec la société Gurdebeke (variante) située à Noyon pour un coût de traitement de 79,00 € HT/tonne TGAP incluse.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du syndicat.

Fait et délibéré à la majorité (1 voix contre Monsieur Bernard BASQUIN, 1 abstention Monsieur Francis PASSET) en séance, les jour, mois et an que dessus.

2017-36 Accord-cadre prestations relatives au traitement des déchets végétaux

Un appel d'offre ouvert a été lancé le 10 juillet 2017 afin de trouver des filières de traitement des déchets végétaux sur l'ensemble du département. Le marché est un accord cadre multi-attributaire en 5 lots à bons de commande, en quantité minimum sans maximum pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5.

Lot n°1 : traitement des déchets verts collectés dans les déchetteries de collectivités du Nord-Ouest du département de l'Aisne.

Lot n°2 : traitement des déchets verts collectés dans les déchetteries de collectivités du Nord-Est du département de l'Aisne.

Lot n°3 : traitement des déchets verts collectés dans les déchetteries de collectivités du Centre-Ouest du département de l'Aisne.

Lot n°4 : traitement des déchets verts collectés dans les déchetteries de collectivités du Centre-Est du département de l'Aisne.

Lot n°5 : traitement des déchets verts collectés dans les déchetteries de collectivités du Sud du département de l'Aisne.

Il a été publié le 10 juillet 2017 au JOUE, au BOAMP, sur la plateforme xmarches.fr, ainsi que sur le site de Valor'Aisne.

16 entreprises ont retiré le dossier de consultation.

La date limite de remise des offres était le 14 août 2017 à 12h00. 13 entreprises ont fait parvenir des offres dans le respect de cette date :

- Natureco, Rieux (60872) ;
- SEDE, Bapaume (62453) ;
- Recyclage des Vallées, Hautmont (59330) ;
- EARL Ferme des Aubépines, Jeancourt (02490) ;
- Synergie Environnement, Faverolles et Coemy (51170) ;
- Véolia Propreté, Amiens (80046) ;
- Ortec Services Environnement, Saint-Quentin (02100) ;
- Sovalen Picardie, Eppeville (80400) ;
- SARL Haras d'Estres, Charmes (02800) ;
- Broyage Nord Est, Livry-Louvercy (51400) ;
- Etienne Barbier, Epaux-Bézu (02400) ;
- Aisne Compost, Monceau-Le-Neuf-et-Faucouzy (02270) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402).

L'ouverture des plis a eu lieu le 14 août 2017 à 14h30.

Pour le **lot 1**, 10 entreprises ont remis une proposition :

- Natureco, Rieux (60872) ;
- SEDE, Bapaume (62453) ;
- EARL Ferme des Aubépines, Jeancourt (02490) ;
- Synergie Environnement, Faverolles et Coemy (51170) ;
- Véolia Propreté, Amiens (80046) ;
- Ortec Services Environnement, Saint-Quentin (02100) ;
- Sovalen Picardie, Eppeville (80400) ;
- SARL Haras d'Estres, Charmes (02800) ;
- Broyage Nord Est, Livry-Louvercy (51400) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402).

Pour le **lot 2**, 6 entreprises ont remis une proposition :

- Natureco, Rieux (60872) ;
- Recyclage des Vallées, Hautmont (59330) ;
- Synergie Environnement, Faverolles et Coemy (51170) ;
- SARL Haras d'Estres, Charmes (02800) ;
- Broyage Nord Est, Livry-Louvercy (51400) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402).

Pour le **lot 3**, 7 entreprises ont remis une proposition :

- Natureco, Rieux (60872) ;
- Synergie Environnement, Faverolles et Coemy (51170) ;
- Sovalen Picardie, Eppeville (80400) ;
- SARL Haras d'Estres, Charmes (02800) ;
- Broyage Nord Est, Livry-Louvercy (51400) ;
- Aisne Compost, Monceau-Le-Neuf-et-Faucouzy (02270) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402).

Pour le **lot 4**, 6 entreprises ont remis une proposition :

- Natureco, Rieux (60872) ;
- Synergie Environnement, Faverolles et Coemy (51170) ;
- SARL Haras d'Estres, Charmes (02800) ;
- Broyage Nord Est, Livry-Louvercy (51400) ;
- Aisne Compost, Monceau-Le-Neuf-et-Faucouzy (02270) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402).

Pour le **lot 5**, 7 entreprises ont remis une proposition :

- Natureco, Rieux (60872) ;
- SEDE, Bapaume (62453) ;
- Synergie Environnement, Faverolles et Coemy (51170) ;
- SARL Haras d'Estres, Charmes (02800) ;
- Broyage Nord Est, Livry-Louvercy (51400) ;
- Etienne Barbier, Epaux-Bézu (02400) ;
- Gurdebeke, Noyon (60402).

Cet appel d'offres a été analysé selon les critères définis au règlement de consultation :

- **Le prix de la prestation: 45%**
- **La valeur technique : 40%** (appréciée au regard du mémoire technique)
- **Les performances en matière de protection de l'environnement : 10%**
- **La performance en matière d'insertion des publics en difficulté : 5%**

Ces critères seront notés de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) auxquels sera affectée une pondération suivant le pourcentage correspondant.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2017 a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 aux entreprises Gurdebeke, Natureco, SEDE, Sovalen Picardie, SARL Haras d'Estres,
- Le lot 2 aux entreprises Gurdebeke, Natureco, Recyclage des Vallées, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres,
- Le lot 3 aux entreprises Gurdebeke, Natureco, Sovalen Picardie, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres,
- Le lot 4 aux entreprises Gurdebeke, Natureco, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres, Aisne Compost,
- Le lot 5 aux entreprises Gurdebeke, Natureco, SEDE, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres.

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2017, le **Comité syndical**,

- **Autorise** le Président à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents pour le traitement des déchets végétaux :
 - Pour le lot 1 avec les entreprises Gurdebeke, Natureco, SEDE, Sovalen Picardie, SARL Haras d'Estres,
 - Pour le lot 2 avec les entreprises Gurdebeke, Natureco, Recyclage des Vallées, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres,
 - Pour le lot 3 avec les entreprises Gurdebeke, Natureco, Sovalen Picardie, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres,
 - Pour le lot 4 avec les entreprises Gurdebeke, Natureco, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres, Aisne Compost,
 - Pour le lot 5 avec les entreprises Gurdebeke, Natureco, SEDE, Broyage Nord-Est, SARL Haras d'Estres.

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du syndicat.

Fait et délibéré à la majorité (1 voix contre Monsieur Bernard BASQUIN) en séance, les jour, mois et an que dessus.

2017-37 Prestations relatives à la mise à disposition de contenants, à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques hors filière REP Eco-DDS de déchèteries de collectivités du département de l'Aisne

Un appel d'offre ouvert a été lancé le 30 juin 2017 afin de trouver des filières d'enlèvement et de traitement des déchets diffus spécifiques, hors filière REP EcoDDS, collectés dans les déchetteries de collectivités du département de l'Aisne. La procédure choisie est un accord cadre mono-attributaire en 2 lots à bons de commande, sans remise en compétition et sans quantité minimum ni maximum.

Lot n°1 : Enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques hors filière REP EcoDDS collectés dans les déchetteries de collectivités du Nord du département de l'Aisne.

Le tonnage estimatif pour la durée ferme du marché à traiter et à transporter est d'environ 676,06 tonnes.

Lot n°2 : Enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques hors filière REP EcoDDS collectés dans les déchetteries de collectivités du Sud du département de l'Aisne.

Le tonnage estimatif pour la durée ferme du marché à traiter et à transporter est d'environ 1 041,77 tonnes.

Il a été publié le 12 juillet 2017 au JOUE, au BOAMP, sur la plateforme xmarches.fr, ainsi que sur les sites de Valor'Aisne et marchesonline.com.

10 entreprises ont retiré le dossier de consultation, de manière identifiée.

La date limite de remise des offres était le 14 août 2017 à 12h00. 5 entreprises ont fait parvenir des offres dans le respect de cette date :

- ARF, Saint-Rémy-du-Nord (59330) ;
- Triadis Services, Etampes (91150) ;
- Sotrenor, Courrières (62710) ;
- Chimirec Valrecoise, Saint-Just-en-Chaussee (60130) ;
- Ortec Services Environnement, Saint-Quentin (02100).

L'ouverture des plis a eu lieu le 14 août 2017 à 14h30.

5 entreprises ont remis une proposition pour le **lot 1** et le **lot 2** :

- ARF, Saint-Rémy-du-Nord (59330) ;
- Triadis Services, Etampes (91150) ;
- Sotrenor, Courrières (62710) ;
- Chimirec Valrecoise, Saint-Just-en-Chaussee (60130) ;
- Ortec Services Environnement, Saint-Quentin (02100).

Cet appel d'offres a été analysé selon les critères définis au règlement de consultation :

- **Le prix de la prestation: 45%** (apprécié au regard du prix de traitement et du coût de transport indiqués dans le Devis Estimatif Quantitatif incluant la TGAP),
- **La valeur technique : 40%** (appréciée au regard du mémoire technique),
- **Les performances en matière de protection de l'environnement : 10%** (appréciée au regard du mémoire technique),
- **La performance en matière d'insertion des publics en difficulté : 5%.**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2017 a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 à l'entreprise ARF incluant la location des contenants, le transport, le traitement et la TGAP pour un montant de 866 111,73 € HT,
- Le lot 2 à l'entreprise ARF incluant la location des contenants, le transport, le traitement et la TGAP pour un montant de 665 547,33 € HT.

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2017, le **Comité syndical**,

- **Autorise** le Président à signer le marché de traitement des DDS hors filière REP :
 - Pour le lot 1 avec l'entreprise ARF incluant la location des contenants, le transport, le traitement et la TGAP pour un montant de 866 111,73 € HT,
 - Pour le lot 2 avec l'entreprise ARF incluant la location des contenants, le transport, le traitement et la TGAP pour un montant de 665 547,33 € HT.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du syndicat.

Fait et délibéré à l'unanimité (1 abstention Madame Brigitte FOURNIE-TURQUIN) en séance, les jour, mois et an que dessus.

2017-38 Adoption d'une charte de fonctionnement sur le traitement par Valor'Aisne des déchets collectés dans les déchèteries de ses adhérents

À l'issue des différents comités de pilotage sur la gestion opérationnelle du traitement des flux de déchets collectés en déchèteries, il a été convenu d'élaborer et d'adopter une charte regroupant les principes de fonctionnement entre le Syndicat et ses collectivités adhérentes.

Cette charte de bon fonctionnement a pour but de définir les modalités opérationnelles et l'organisation pratique entre Valor'Aisne et les collectivités pour le traitement des déchets collectés en déchèteries.

La charte détaille les compétences et les responsabilités réparties entre le Syndicat et ses collectivités membres. Elle précise les modalités opérationnelles de gestion des flux ainsi que les modalités financières concernant le catalogue de prix et les refacturations (pour les dépenses et les recettes).

La charte et ses annexes ont été envoyées aux collectivités en avril 2017 pour un retour de leurs suggestions et remarques pour le mois de mai. Quatre réponses sont parvenues. Elles ont permis d'amender et d'enrichir le document initial.

Cette charte modifiée doit désormais être validée par le Comité Syndical de Valor'Aisne afin qu'elle puisse être validée et diffusée auprès de ses adhérents.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**,

- **Adopte** la charte de fonctionnement (jointe en annexe) relative au traitement des déchets de bas de quai de déchèteries de ses collectivités adhérentes ;
- **Autorise** le Président à diffuser cette charte aux collectivités membres.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jour, mois et an que dessus.

Départ de Gérard GAIGNE.

2017-39 Modification du tableau des effectifs

Création de poste

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Madame Aurore LIGNEAU a obtenu l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Madame LIGNEAU est affectée au service des ressources humaines. Elle a pour mission notamment l'élaboration des contrats de travail (à titre indicatif 1420 contrats en 2016), le suivi des dossiers des agents, le suivi des absences des agents...

Les missions assurées par madame LIGNEAU justifient sa nomination au grade d'avancement.

Il est proposé au Comité syndical de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif.

Cet avancement est soumis à l'avis de la prochaine Commission Administrative Paritaire.

Transformation d'emploi

Adjoint technique principal de 1ère classe

Monsieur Philippe FRANC, adjoint technique principal de 1^{ère} classe a fait valoir ses droits à la retraite. Il est proposé au Comité syndical de supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint technique (c) à temps complet.

Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation des effectifs.

Cadres ou Emplois	Catégorie	Modification présentée	Effectif budgétaire après modification	Postes pourvus	
				Par titulaire	Par non titulaire
FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A		1	1	
Directrice Générale Adjointe	A		1	1	
			2	2	
Filière Administrative					
Attaché principal	A		1	0	
Attaché	A	1 ou 0	1 ou 0		
Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	B		1	1	
Rédacteur	B		3	3	
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	+1	6	6	
Adjoint administratif	C	-1	4	4	
Adjoint administratif temps non complet (27h30)	C		1	1	
	sous total		16	15	
	Total		18	17	
Filière Technique					
Ingénieur principal	A		3	2	
Ingénieur	A		4 ou 5	2	1
Technicien ppal 1 ^{ère} classe	B		1	1	
Technicien ppal 2 ^{ème} classe	B		3	3	
Technicien	B		3	0	1

Cadres ou Emplois	Catégorie	Modification présentée	Effectif budgétaire après modification	Postes pourvus	
				Par titulaire	Par non titulaire
Agent de maîtrise ppal	C		2	2	
Agent de maîtrise	C		7	6	
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	-1	0	0	
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C		23	23	
Adjoint technique	C	+1	49	43	
Adjoint technique Temps non complet 7h30	C		1	1	
	sous total		97	83	2
	Total Général		115	100	2

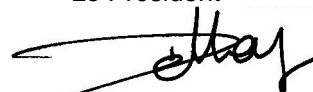
Le **Comité syndical**, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'aménager le tableau des emplois dans les conditions définies au présent rapport ;
- **Autorise** le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes ;
- **Précise** que ces cadres d'emplois bénéficieront du régime indemnitaire prévus dans les textes et dans les délibérations 2013-24 et 2016-21 adoptées par Valor'Aisne le 7 juin 2013 et le 13 mai 2016;
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du syndicat au chapitre 012.
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux budgets des années considérées.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance, le jour, mois et an que dessus.

Barenton-Bugny, le 9 octobre 2017.

Le Président



Eric DELHAYE